Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260605-DEL_2026_037-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 53 51 77
Fax : 02 99 53 03 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-037

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO
CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 27**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale le 29 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Olivier COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Nathalie MICHEL, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Sandra MACE, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Martine FORTIN, Monsieur Daniel STERN, Monsieur Hubert GOGER, , Madame Claudine COQUELIN, Monsieur Madelyn ROBIDOU, Madame Lucie SORT, Madame Léonor POINSOT, Monsieur Mathieu SIMON, Monsieur Pierre-Yves OULHEN, Madame Brigitte DELAUNAY, Monsieur Yann BRILLET, Monsieur David GUELE, Madame Manuella FERON, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Guillaume MOUSSON.

ABSENTS – PROCURATIONS :

Monsieur Pierrick RUELLAN procuration donnée à M Hubert GOGER,

Madame Nadia TERTRAIS procuration donnée à Mme Manuella FERON,

Madame Isabelle CADUDAL procuration donnée à Mme Sandra MACÉ,

Monsieur Mickaël GEORGES procuration donnée à M Daniel STERN,

Madame Sylvie URPHEANT procuration donnée à M Mathieu SIMON,

Madame Gisèle THIEULANT procuration donnée à M Jean-Yves MACE

Mme Sandra MACE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026 - 037 – RESSOURCES HUMAINES – SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET- RESPONSABLE DU POLE RESSOURCES FINANCES RH - GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Rapporteur Monsieur le Maire

Le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Dans le cadre d'une mutation interne à la commune, il convient de procéder à la suppression du poste de :

o Rédacteur territorial principal de 2ème classe à temps complet
o De modifier le tableau des effectifs en conséquence

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260605-DEL_2026_037-DE

- **Adopte la proposition du Maire,**
- **Modifie le tableau des emplois, et ainsi procède à la suppression du poste tel que proposé ci-dessus,**
- **Prend en considération les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au 15/06/2026,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE, La secrétaire de séance

M. Olivier COMPAIN Mme Sandra MACÉ



